



GARANTIE FINANCIÈRE D'ACHÈVEMENT (GFA)

Guide pratique de l'immobilier neuf

Qu'est-ce que la GFA ?

La Garantie Financière d'Achèvement (GFA) est une protection obligatoire dans le cadre d'un achat en VEFA (Vente en l'État Futur d'Achèvement). Elle garantit que votre résidence sera achevée même si le promoteur rencontre des difficultés financières ou cesse son activité avant la fin du chantier.

Comment fonctionne-t-elle ?

La GFA est délivrée par un établissement financier ou une compagnie d'assurance. Cet organisme s'engage à fournir les fonds nécessaires pour terminer les travaux si le promoteur ne peut plus le faire.

Pourquoi est-elle essentielle ?

- Sécurise votre achat sur plan
- Garantit l'achèvement de la résidence
- Protège les sommes versées au promoteur
- Évite l'abandon du chantier en cas de défaillance du promoteur
- Renforce la sécurité juridique de votre investissement

Quand intervient-elle ?

La GFA intervient uniquement si le promoteur n'est plus en mesure d'achever l'opération immobilière. L'organisme garant prend alors le relais afin de permettre la poursuite et la livraison du programme.

Une garantie obligatoire

En France, aucun programme immobilier neuf vendu en VEFA ne peut être commercialisé sans Garantie Financière d'Achèvement. Cette obligation légale constitue l'une des principales sécurités offertes aux acquéreurs.

À RETENIR

Protection : garantit l'achèvement du programme immobilier.

Bénéficiaires : tous les acquéreurs en VEFA.

Objectif : sécuriser les fonds investis et assurer la livraison du logement.

NÉO SÉLECTION

Votre expert en immobilier neuf

Prix directs promoteur • Sans frais d'agence • Accompagnement personnalisé